



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

#### INFOS

Dates de parution  
Dernières divisions et autres

Info Clubs Honorabilité

Parienté Avocats

Fiche Candidature  
Commissions

Licences LPIFF

Affiche Tournoi  
International U16

Puissance Foot

### Procès-verbaux

#### Commissions

Comité de Direction

Statuts & Règlements

Futsal

Organisation des  
Championnats et  
Coupes

Calendriers

### Annexes

Horaires Officiels  
+  
Catégories d'Âges  
+  
Calendrier Technique  
+  
Guid'Asso 94

### A Consulter sur Footclub

Discipline  
+  
Sanctions



Egalement  
Consultable sur  
notre site internet  
[http://  
districtvaldemarne.fff.fr/  
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Le District du Val-de-Marne de Football est heureux de vous donner rendez-vous pour la 27<sup>ème</sup> édition du Tournoi International U16, un événement incontournable qui rassemble chaque année de jeunes talents venus de différents horizons.

Pour cette nouvelle édition, **quatre sélections internationales** seront réunies dans le Val-de-Marne :

**l'Angleterre, l'Italie, le Japon et la France**

Les rencontres se dérouleront sur plusieurs installations du département :  
**Limeil-Brévannes, Villejuif, Le Plessis-Tréville et Bonneuil-sur-Marne.**

**-AFFICHE A L'INTERIEUR DU JOURNAL-**



## **RAPPELS DES BONNES PRATIQUES FMI**

***(A retrouver à l'intérieur du Journal)***

Pour information : **FOOTCLUBS** - Les fonctionnalités de création et de suppression des comptes utilisateurs sont indisponibles en semaine de 22h00 à 8h00, ainsi que les samedis et dimanches.

Voici le lien de la FAQ FMI :

<https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

## **FORMATIONS CFI**

**TOUT SAVOIR =** <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

## **FORMATIONS FIA**

Lien football : [Formation Initiale d'Arbitre](#)  
Lien futsal : [Formation Initiale d'Arbitre Futsal](#)



**Edition N° 774 du Jeudi 24 Septembre 2026**

# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

\*Documents & \* Procès-Verbaux

## TROPHEES « CHAMPIONS »

**Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 30 Septembre 2026 :**

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| <a href="#">U18</a> | LUSITANOS US   |
| <a href="#">U16</a> | RUNGIS US      |
| <a href="#">U15</a> | US IVRY FOOT   |
| <a href="#">U14</a> | VILLENEUVE AFC |

## INVITATION EQUIPE FEMININE – PARIS FC / ARSENAL du 30/09/26

Stade Jean Bouin le mercredi 30 septembre à 18h45

Cette invitation est réservée aux structures souhaitant se déplacer à plus de 10 personnes.  
Nous vous informons que l'ensemble des places demandées devra impérativement être utilisé.  
Pour réserver vos places, il vous suffit de retourner le bon de commande ci-joint au plus tard 48 heures avant la rencontre.



*Bulletin à l'intérieur du journal.*

## DISPOSITIF PUISSANCE FOOT

- Lien vers la plateforme : <https://www.fondactiondufootball.com/puissance-foot>
- Document de la FFF : A l'intérieur du journal
- Comment accéder à l'outil : [Tuto-engagement](#)
- Commander des livrets d'activité : [Tuto-commande](#)
- Utiliser la partie « mes projets » et la « boîte à idées » : [Tuto-mes-projets-boite-a-idees](#)

### Puissance Foot : le football au service de la réussite scolaire

Depuis 2016, la Fédération Française de Football, avec le Fondation du Football, déploie **Puissance Foot – Accompagnement scolaire**, un dispositif destiné à accompagner les jeunes licenciés dans leur parcours scolaire tout en s'appuyant sur la force éducative des clubs.

L'objectif est de **prévenir l'illettrisme, lutter contre l'échec scolaire et donner du sens aux apprentissages fondamentaux** – lire, écrire, compter – en les rapprochant de la pratique du football. Le dispositif contribue également à responsabiliser les jeunes, à développer le goût de l'effort et à favoriser un meilleur équilibre entre école, sport et vie familiale.

### Trois niveaux d'accompagnement pour les clubs

Puissance Foot propose plusieurs modèles, adaptables aux moyens et aux projets de chaque club :

- **Accueil étude libre** : mise à disposition d'un espace permettant aux jeunes de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions.
- **Étude encadrée** : présence de bénévoles ou de personnes ressources pour accompagner les jeunes dans l'organisation et le suivi de leur travail.
- **Soutien scolaire** : accompagnement plus structuré, avec des ressources méthodologiques, pédagogiques et humaines.

La FFF met notamment à disposition des **guides, supports de communication, documents personnalisables et livrets d'activités pédagogiques** adaptés aux catégories U9 à U13.

### **Un dispositif qui favorise les partenariats**

Puissance Foot s'appuie également sur le **Réseau National des INSPÉ**, afin de favoriser la présence d'étudiants-stagiaires dans les clubs, la formation des bénévoles et le développement de partenariats locaux avec les établissements scolaires, associations et collectivités.

Des animations nationales viennent compléter le dispositif, notamment la **Dictée Puissance Foot** et la **Correspondance Puissance Foot**, qui permettent aux clubs de développer des actions éducatives originales et de créer des liens avec d'autres clubs.

### **10 ans de Puissance Foot**

La saison **2026-2027** marque les **10 ans de Puissance Foot**. À cette occasion, la FFF proposera des contenus de valorisation, des dotations exclusives et de nouvelles animations pour accompagner et mettre en lumière les clubs engagés.

Depuis avril 2025, un **portail dédié** permet également aux clubs et aux instances de suivre les engagements, les commandes, les inscriptions aux animations et les projets développés sur les territoires.

**Le District encourage ainsi les clubs à s'emparer de Puissance Foot et à construire, selon leurs moyens et leurs besoins, leur propre projet d'accompagnement scolaire. Une belle opportunité de renforcer le rôle éducatif du club et de contribuer à la réussite des jeunes licenciés.**

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal***



**Recherche rapidement des membres pour la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

## INSTALLATION DE LA FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous et à les diffuser sur vos supports de communication respectifs.

### **1. Version disponible**

· **WebApp FMI**

o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

### **2. Mots de passe**

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

· Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

### **3. Paramétrage utilisateurs / équipes**

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Paramètres à vérifier :**
- o Type de Profil
- o La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE
- o **Équipes affectées :**



#### 4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>).

- o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- § **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

#### 5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

#### Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'**interface WEB** (<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

#### 6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

#### **RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI**

Lien FAQ : sur la FMI

#### 1- Spécifications techniques tablette

**Lien FAQ : Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?**

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

[Lien FAQ : Comment installer la FMI sur une tablette ? Pour Android et Apple](#)

## **2- Gestion des habilitations FMI**

[Lien FAQ : Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI](#)

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur:  
Code d'accès:  
Type de profil: ☒ Gestionnaire ☐ Invité

Organisation ☐  
Licences ☐  
Educateurs ☐  
Compétitions ☒  
Joueurs fédéraux ☐  
Centre de formation ☐  
Projet Club ☐  
D.N.C.G. ☐  
Coordonnées bancaires ☐

Gestion feuille de match informatisée ☒

Catégorie

☒ Libre / Senior  
☐ Libre / U19 - U18  
☐ Libre / Senior F  
☐ Libre / Senior F

(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et **vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas**)

**IMPORTANT : Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.**

## **3- FMI**

Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre : <https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>

Préparation Feuille de match

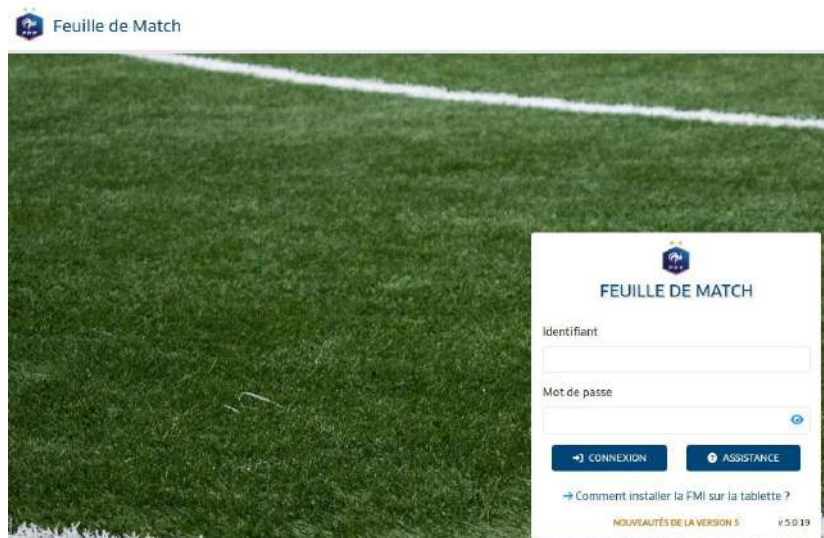
PRÉPARATION FEUILLE DE MATCH

Identifiant:  
Mot de passe:

CONNEXION ASSISTANCE

v2.0.6

Lien pour la FMI le jour du match : <https://fmi-core.fff.fr/>



**Lien FAQ :** Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%

L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

**IMPORTANT :** L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

**IMPORTANT :** Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

**En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.**

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".

Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**" après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

**IMPORTANT :** Si vous cliquer sur "**Données**" alors qu'un match dont la FMI est "**En cours**", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :

## Feuille de Match

⚠ Vous allez écraser les données.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

NON

OUI

**Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !**

Faire FMI

| ÉTAT                                                                   | TRANSMISSION<br>Équipe Adverse | ACTIONS                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| NON JOUÉ<br>ET PRÉPARÉ<br>Données chargées le : 20/02/2026<br>12:01:57 | 20/02/2026 11:22:21            | <button>📶 DONNÉES</button> <button>✍ FAIRE FMI</button> |

Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message **"Délai dépassé"**.

### 3- Transmission FMI

[Lien FAQ : Comment transmettre la FMI après la fin du match ?](#)

**IMPORTANT : Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.**

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :

16:55 Mercredi 25 mars

UTILISATEUR : Cecile ROI  
Club : VINCENNOIS C.O.

49 %

Feuille de Match

ACCUEIL

Veuillez-vous connecter à Internet !

Dernière récupération : 25/03/2026 16:41:18

Feuille de Match

| DATE               | MATCH                                | ÉTAT                                                                          | TRANSMISSION<br>Équipe Adverse | ACTIONS                        |
|--------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 25/03/2026 à 16h00 | CO VINCENNES 9<br>DMO 2026 - POULE A | FEUILLE DE MATCH<br>À ENVOYER<br>Données chargées le :<br>25/03/2026 16:41:38 |                                | <button>📶 ENVOYER FMI</button> |

Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur **"Envoyer FMI"** et surtout ne pas cliquer sur **"Récupérer les rencontres"**.

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient **"Joué"** dans la colonne état du match.

**IMPORTANT : De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !**

## INFO CLUB

### La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

### Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS

via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

### Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

### PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

### Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2026/2027

|           |           |    |    |    |    |
|-----------|-----------|----|----|----|----|
| SEPTEMBRE | 3         | 10 | 17 | 24 |    |
| OCTOBRE   | 1         | 8  | 15 | 22 | 29 |
| NOVEMBRE  | 5         | 12 | 19 | 26 |    |
| DECEMBRE  | 3         | 10 | 17 |    |    |
| JANVIER   | 7         | 14 | 21 | 28 |    |
| FEVRIER   | 4         | 11 | 18 | 25 |    |
| MARS      | 4         | 11 | 18 | 25 |    |
| AVRIL     | 1         |    |    | 22 | 29 |
| MAI       | 6 (férié) | 13 | 20 | 27 |    |

|      |   |    |    |     |  |
|------|---|----|----|-----|--|
| JUIN | 3 | 10 | 17 | 254 |  |
|------|---|----|----|-----|--|

## Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOURNOIS CLUBS





## LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un programme destiné à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement à la scolarité, pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire. En s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires, la F.F.F. permet ainsi aux clubs volontaires de jouer pleinement leur mission éducative en contribuant de manière plus approfondie au développement des enfants et à leur équilibre personnel.

### Qu'est ce que le dispositif « Puissance Foot » ?

Le dispositif « Puissance Foot » est une opération qui permet de donner les outils aux clubs qui souhaitent mettre en place au sein de leur entité un accompagnement scolaire. Cet accompagnement peut s'organiser en fonction des moyens du club. Comme indiqué sur le schéma, on distingue trois niveaux d'implication. Pour ces 3 niveaux, l'important est de parvenir à identifier un nombre défini de bénéficiaires en fonction de vos ressources humaines, matérielles et humaines..

- 1 ACCUEIL ÉTUDE LIBRE
- 2 ÉTUDE ENCADRÉE
- 3 SOUTIEN SCOLAIRE

### Quels sont les objectifs de ces trois étapes ?

#### Accueil étude libre :

Proposer un lieu d'accueil dédié permettant aux enfants de faire leurs devoirs au sein du club.

#### Etude encadrée :

Mettre en place une surveillance du lieu d'accueil par des ressources internes au club pouvant aider les enfants dans l'organisation du travail

#### Soutien scolaire :

Mobiliser des partenaires disposant des compétences nécessaires pour encadrer l'activité et assurer un suivi personnalisé des jeunes joueurs.

### CHIFFRES CLÉS

En 2019/2020, plus de 300 clubs mettaient en place un dispositif d'accompagnement scolaire. Ce sont plus de 9 000 licenciés qui en ont profité

### Quels sont les outils proposés par la F.F.F. ?

La F.F.F. propose de nombreux outils pour vous permettre d'adapter votre accompagnement aux licenciés que vous ciblez :

- Livrets d'activité (U10/U11 – U11/U12) pour apprendre l'essentiel du programme scolaire en relation avec le football.
- Création de compte « Acadomia 365 » pour permettre à vos licenciés (U6 à U19) d'apprendre, réviser et s'entraîner en ligne.



La F.F.F. vous permet également de bénéficier d'outils pour recruter des bénévoles, obtenir des financements et intégrer des personnes ayant les compétences nécessaires pour encadrer vos jeunes

### EN BREF

La mise en place d'un accompagnement scolaire au sein de votre club est une opportunité de diversifier les offres proposées à vos licenciés. Le dispositif « Puissance Foot » porté par la F.F.F. et le Fondation du Football est un outil vous permettant de mettre en place l'action qui vous correspond et qui répond aux besoins de vos licenciés.

### Liens utiles

Pour plus d'informations et lancer le dispositif dans votre club, contactez [fantine.tessereau@fondationdufootball.com](mailto:fantine.tessereau@fondationdufootball.com) ou [kmorlighem@fff.fr](mailto:kmorlighem@fff.fr)  
[fantine.tessereau@fondationdufootball.com](mailto:fantine.tessereau@fondationdufootball.com) ou [kmorlighem@fff.fr](mailto:kmorlighem@fff.fr)

# Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2026/2027



| Catégories Divisions | Dates début des Compétitions                                                         | Dates de Parution                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| SENIORS (D4)         | 04.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| ANCIENS (D3)         | 04.10.26                                                                             | 10.09.26                                                       |
| U18 (D3)             | 04.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| U16 (D4)             | 04.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| U17 (D1)             | 04.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| U15 (D2)             | 03.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| U14 (Brassage)       | 03.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |
| FUTSAL (D2)          | 28.09.26 ou 05.10.26                                                                 | 17.09.26                                                       |
| U12 & U13            | <u>Début des Critériums toutes catégories</u><br><b>Après les vacances D'Automne</b> | <u>JOURNEES ACCUEILS</u><br><a href="#">Voir site internet</a> |
| U10 & U11            |                                                                                      |                                                                |
| U8 & U 9             |                                                                                      |                                                                |
| U6 & U7              |                                                                                      |                                                                |
| FEMININES (D1)       | 10.10.26                                                                             | 03.10.26                                                       |
| U15 F & U18 F        | 10.10.26                                                                             | 03.10.26                                                       |
| +45 ans<br>+55 ans   | 04.10.26                                                                             | 17.09.26                                                       |



# U16

TOURNOI  
DU VAL DE MARNE

# ANGLETERRE FRANCE ITALIE JAPON

DU 27 AU 31 OCTOBRE 2026

## JOURNÉE 1 - **MARDI 27**

**ANGLETERRE - ITALIE | 14H00**

Stade Didier Pironi - Limeil Brevannes

**FRANCE - JAPON | 16H30**

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult  
Le Plessis Trevisé

## JOURNÉE 2 - **JEUDI 29**

**JAPON - ANGLETERRE | 14H00**

Stade Louis Dolly - Villejuif

**FRANCE - ITALIE | 16H30**

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult  
Le Plessis Trevisé

## JOURNÉE 3 - **SAMEDI 31**

**ITALIE - JAPON | 14H00**

Complexe Sportif Léo Lagrange  
Bonneuil Sur Marne

**FRANCE - ANGLETERRE | 16H00**

Complexe Sportif Léo Lagrange  
Bonneuil Sur Marne



**ENTRÉE GRATUITE**  
[districtvaldemarne.fff.fr](http://districtvaldemarne.fff.fr)

**Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -**



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

**COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. ....
2. ....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....  
.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....



1919

# LICENCES

## SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la FFF a décidé que toutes les licences demandées seront saisies de manière dématérialisée et ce, quel que soit le type de demande (Renouvellement – nouvelle demande – Mutation).

Pour vous aider dans vos démarches futures, voici quelques conseils :

Pour accéder à la rubrique "**Dématérialisée**", cliquer sur Menu "**Licences**" puis sur la rubrique "**Dématérialisée**".

**Assurez-vous que votre club respecte les conditions suivantes :**

**Prérequis pour la saisie de licence Dématérialisées :**

**Il est obligatoire pour les clubs**, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « *Contrat d'engagement républicain* » et la « *Note de conformité RGPD* »



La validation du bureau (**et donc la saisie des licences**) est conditionnée à cette saisie par le club.



# LICENCES SAISON 2026/2027

**Les membres du bureau** (Président, Secrétaire Général, trésorier) doivent être renseignés et avoir une licence valide pour la saison en cours.

**Le RIB du club doit être saisi** : Accès pour les Membres Footclubs à condition d'avoir le profil « Coordonnées bancaires » attribué par le correspondant footclubs.

## Process de saisies

### 1- Pour les renouvellements :

Il faut absolument connaître et saisir les adresses mails de tous vos licenciés (ou celles d'au moins un parent) pour pouvoir procéder au renouvellement (Seuls les licenciés possédant une adresse e-mail valide peuvent être renouvelés avec l'outil "dématérialisation des licences).

Pour ajouter ou modifier l'adresse e-mail d'un licencié, depuis la rubrique

**"Renouvellement"**, cliquer sur l'icône **"@"**.

A l'ouverture de la fenêtre **"Email"**, saisir ou modifier l'adresse email et sélectionner l'option de diffusion. Cliquer sur **"Valider"** pour enregistrer votre saisie.

L'adresse mail est vérifiée immédiatement et une icône **"@" verte** apparaît si celle-ci est valide.



# LICENCES SAISON 2026/2027

Après validation de la demande de renouvellement, la demande apparaît dans le tableau de suivi des demandes matérialisées, avec le statut "**Prise de contact**". Cela signifie que la demande est bien créée. Ainsi un email de renouvellement est envoyé au licencié ou au représentant légal afin qu'il puisse compléter électroniquement le formulaire et transmettre les éventuelles pièces justificatives.

## 2- Pour les **nouveaux joueurs** :

Pour créer une nouvelle demande de licence dématérialisée pour un nouveau joueur, un dirigeant, un volontaire, un arbitre ou un éducateur, il est important d'avoir en votre possession les informations suivantes :

Nom et prénom de l'individu, date de naissance, ville de naissance (et son code postal) et pays de naissance.

Une fois ces informations en votre possession, vous pouvez initier une nouvelle demande de licence.

# LICENCES SAISON 2026/2027

Aller sur le menu "**Licences**" puis la rubrique "**Dématérialisée**"  
Cliquer sur le bouton "**Nouvelle demande (+)**" situé en haut à droite  
Sélectionner le type de licence souhaité et le type de pratique  
Saisir les informations du licencié (Genre, Nom, Prénom, Date de naissance, Ville de naissance, Pays de naissance,...).  
Cliquer sur le bouton "**Valider**".

**Votre demande a été créée et est présente dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées.**

Un mail est envoyé à l'adresse email que vous avez renseigné lors de la demande avec un lien qui permettra de compléter les informations du licencié et fournir les documents nécessaires demandés par la ligue pour valider la demande.

### 3- Pour les mutations :

Pour saisir une demande de mutation, il faut initier « **une nouvelle demande** » et renseigner les informations du licencié puis cliquer sur valider.

Un tableau avec une liste des licences de la personne concernée pour la saison en cours s'il en existe ou de la saison précédente.

L'utilisateur doit cocher la licence à muter et cliquer sur Valider. Cela génère la création d'un dossier de demande de licence de nature "Changement de club".

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, Le club doit saisir le motif de la demande de mutation dans la demande dématérialisée dans la section "**Changement de club**" et valider en signant électroniquement la demande.

Pour les mutations hors période, une demande d'accord sera demandée au club quitté et seulement une fois obtenu, vous pourrez poursuivre le processus de demande de licence.



# LICENCES SAISON 2026/2027

## NOUVEAUTES 2026/2027

Lors de la signature électronique du formulaire licencié (étape 4), 2 nouvelles cases à cocher obligatoirement ont été rajoutées :

### **Charte Parents Accompagnateurs :**

Visible uniquement pour les demandes de licence « pratiquant mineur »,  
Le représentant légal du licencié mineur doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte Parents Accompagnateurs.

### **Charte d’Ethique et de Déontologie du Football :**

Visible pour tous les licenciés concernés.

Le licencié doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte d’Ethique et de Déontologie.



1919

# LICENCES SAISON 2026/2027

## Rappels :

La durée de validité d'une photographie est de **5 ans pour les licenciés majeurs et de 2 ans pour les licenciés mineurs**.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs (sous réserve qu'il ait répondu NON au questionnaire de santé).

le certificat médical a une durée de validité de 3 ans pour les licenciés majeurs.

### ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier\*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

*\* Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



### Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

## Son Contrôle

**\*Contrôle de l'honorabilité :** vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

**\*Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

### Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

### Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



## La Communication



## L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

### ► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

### ► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot  
Amateur



Structures FFF  
et Haut niveau



## **RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI**

**Lien FAQ :** [sur la FMI](#)

### **1- Spécifications techniques tablette**

**Lien FAQ :** [Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?](#)

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

**Lien FAQ :** [Comment installer la FMI sur une tablette ?](#) Pour Android et Apple

## 1- Gestion des habilitations FMI

Lien FAQ : [Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI](#)

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur:  
Code d'accès:  
Type de profil: ☒ Gestionnaire ☐ Invité

Organisation ☐  
Licences ☐  
Educateurs ☐  
Compétitions ☒  
Profil: Joueurs fédéraux ☐  
Centre de formation ☐  
Projet Club ☐  
D.N.C.G. ☐  
Coordonnées bancaires ☐

Gestion feuille de match informatisée ☒

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Libre / Senior    |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Libre / U19 - U18 |
| <input type="checkbox"/>            | Libre / Senior F  |
| <input type="checkbox"/>            |                   |

**(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas)**

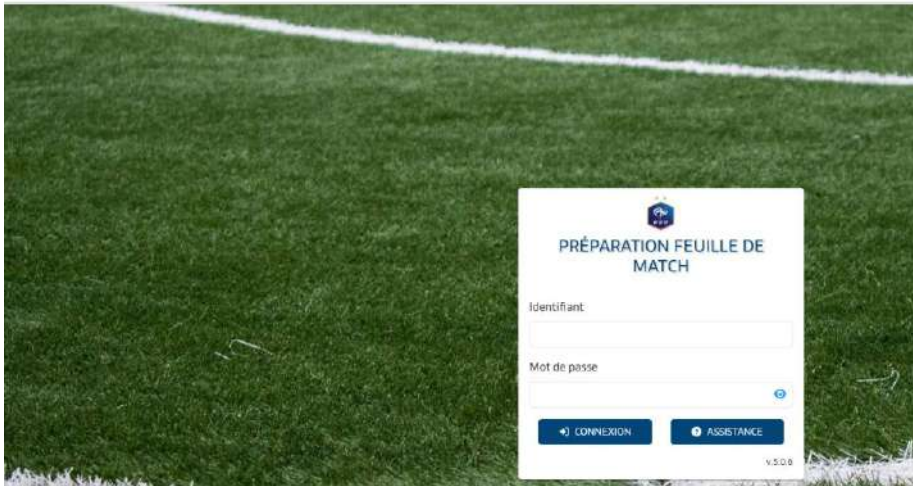
**IMPORTANT :** Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.

## 2- FMI

Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre :

<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>

 Préparation Feuille de match

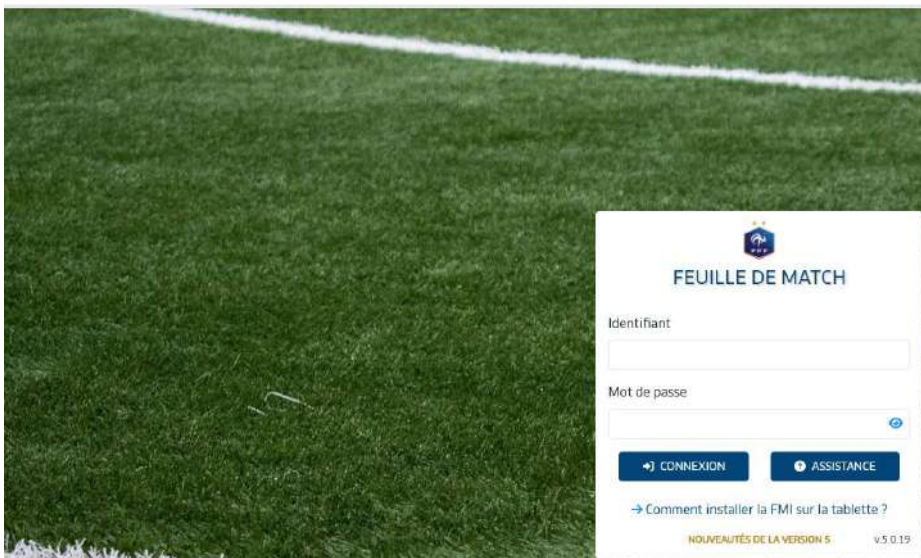


The screenshot shows a mobile application interface for preparing a match sheet. The title is "PRÉPARATION FEUILLE DE MATCH". It features two input fields: "Identifiant:" and "Mot de passe:". Below these fields are two buttons: "CONNEXION" and "ASSISTANCE". The version number "v.5.0.8" is visible in the bottom right corner of the app window.

Lien pour la FMI le jour du match :

<https://fmi-core.fff.fr/>

 Feuille de Match



The screenshot shows a mobile application interface for the match sheet. The title is "FEUILLE DE MATCH". It features two input fields: "Identifiant" and "Mot de passe:". Below these fields are two buttons: "CONNEXION" and "ASSISTANCE". At the bottom, there is a link "→ Comment installer la FMI sur la tablette ?" and the text "NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 5" and "v.5.0.19".

**Lien FAQ :** [Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?](#)

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%

L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

**IMPORTANT :** L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

**IMPORTANT :** Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

**En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.**

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".

Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**" après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

**IMPORTANT :** Si vous cliquez sur "**Données**" alors qu'un match dont la FMI est "**En cours**", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :

## Feuille de Match

 Vous allez écraser les données.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

NON

OUI

**Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !**

Faire FMI

| ÉTAT                                                                   | TRANSMISSION<br>Équipe Adverse | ACTIONS                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NON JOUÉ<br>ET PRÉPARÉ<br>Données chargées le : 20/02/2026<br>12:01:57 | 20/02/2026 11:22:21            |   |

Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

### 3- Transmission FMI

**Lien FAQ :** [Comment transmettre la FMI après la fin du match ?](#)

**IMPORTANT :** Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :

16:55 Mercredi 25 mars

49 %

 Feuille de Match

UTILISATEUR : Cecile ROI  
Club : VINCENNOIS C.O.

Veillez-vous connecter à Internet !

Dernière récupération : 25/03/2026 16:41:16

ACCUEIL

Feuille de Match

| DATE               | MATCH                                                        | ÉTAT                                                                          | TRANSMISSION<br>Équipe Adverse | ACTIONS                                                                               |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 25/03/2026 à 16h00 | CO VINCENNES 9<br>—<br>VERSAILLES FC 9<br>DMO 2026 - POULE A | FEUILLE DE MATCH<br>À ENVOYER<br>Données chargées le :<br>25/03/2026 16:41:38 |                                |  |

Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur "**Envoyer FMI**" et surtout ne pas cliquer sur "**Récupérer les rencontres**".

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient "**Joué**" dans la colonne état du match.

**IMPORTANT :** De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club ) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

# BON DE COMMANDE 26/27



Club/Association : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Représenté(e) par : .....

En qualité de : .....

Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bon de commande complété  
et signé à l'expéditeur du mail.

Match : Paris FC / .....

Le : ...../...../.....

Nombre de jeunes (-18ans) : .....

Personnes accompagnateurs (+18ans) : .....

Date :     /     /

Nom :

**Signature & Cachet**

Accompagnés de la mention « lu et approuvé »  
Valent pour acception des CGV.



# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

## PROCES VERBAL

MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

**Présidence : M. Denis TURCK**

**Membres présents :** Mmes Estelle BATHENAY, Sandrine IACOVELLA, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNES, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI.

**Assistent :** MM. Lucas CARRE (Directeur Administratif et Financier), Fred GALLONDE (CDA), Gaëtan DELPIERRE (Technicien), Rabah AIT ATMAN (Technicien).

**Absent(s) Excusé(s):** Dr Nasser ALBACHAR, M. Stéphane CALEGARI.

## PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 23 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

## NOMINATION DES COMMISSIONS

### Commission d'Appel & Commission d'Appel Chargé des Affaires Courantes

Nomination de **M. Marc-Kévin GOUDJO** en tant que **Président**.

Nomination de **M. Lucas CARRE** en tant qu'**Instructeur adjoint**.

### Commission du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres

Nomination de **M. Lucas CARRE** en tant que **Membre (administratif)**.

### Commission du Fair-Play

Nomination de **M. Lucas CARRE** en tant que **Membre (administratif)**.

### Commission Évènementielle

M. Jean-Pierre LACHASSAGNE propose de relancer la Commission et d'engager une démarche de recrutement afin de renforcer ses effectifs. Un appel à candidatures pourra être lancé auprès de l'ensemble des personnes susceptibles d'être intéressées.

### Commission des Délégués

Nomination de **M. Robert CHONCHON** en tant que **Président**.

Nomination de **M. YAHIA Ahmed** en tant que **délégué**.

### Commission des Discipline

Nomination de **M. Henri BAQUE** en tant que **Président**.

### Commission de l'Arbitrage

Nomination de **M. Jérémy CORDON-MELO** en tant que **Membre**.  
Nomination de **M. Rémi GASPERINI** en tant que **Membre**.

## FINANCES

Le Comité prend connaissance du **résultat provisoire de la saison 2025/2026**, ainsi que des **prévisions budgétaires pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028**.

Ces éléments feront l'objet d'une validation définitive lors du prochain Comité Directeur, en vue de leur présentation à la prochaine **Assemblée Générale**.

## TECHNIQUE

### Compte-rendu

#### Intervention du Pôle Technique

Une présentation de l'actualité et des orientations du Pôle Technique a été réalisée à l'occasion du Comité Directeur.

#### Renforcement de la commission technique et féminine

Il a été souligné la nécessité de renforcer rapidement les commissions, notamment la Commission Technique et la Commission Féminine, afin de disposer de davantage de personnes mobilisables sur le terrain et représentatives de la diversité et de la dynamique des clubs du département. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec plusieurs profils susceptibles d'apporter leur expérience et leurs compétences, notamment deux femmes ayant déjà démontré leur investissement et leurs qualités dans le cadre des formations d'éducateurs. Une attention particulière sera également portée aux jeunes profils à potentiel, avec l'objectif de les accompagner progressivement dans leur montée en compétences.

#### Actualités de la Commission Technique

Plusieurs axes de travail ont été présentés :

- La nouvelle directive régionale relative aux sélections et détectations masculines et féminines, ainsi que son calendrier ;
- L'évolution de la formation des cadres, avec notamment la présentation du nouveau format du CFI U6/U9, permettant de valoriser davantage la pratique du football à 5, aujourd'hui moins présente dans les clubs malgré ses nombreux intérêts pour le développement des jeunes pratiquants ;
- L'évolution de l'accompagnement des clubs avec la fin du dispositif des Labels Jeunes, qui laissera place à une démarche davantage centrée sur le projet club, chaque club étant amené à identifier des projets prioritaires à développer ;
- Le développement de la pratique féminine, avec un accompagnement renforcé des clubs dans la création ou la structuration des écoles de football féminin. Des actions de promotion seront également mises en place afin de favoriser l'arrivée de nouvelles licenciées, notamment à travers un rapprochement avec les établissements scolaires et le dispositif « Foot à l'École ». Le renforcement de l'encadrement féminin des équipes féminines constituera également un axe de travail.

### Projet Hospi Foot

Le bilan de la saison précédente a été présenté, avec la mise en place de cinq conventions et la réalisation de plus d'une centaine de séances. Pour la nouvelle saison, l'objectif est de faire évoluer le dispositif en permettant directement aux clubs de prendre en charge les séances auprès des IME de leur secteur. Trois clubs s'engagent dans cette démarche cette saison : US Créteil, Le Perreux et Hay-les-Roses Futsal.

## ARBITRAGE

## Compte-rendu

M. Fred GALLONDE a présenté le compte rendu de l'arbitrage.

- **Effectif des arbitres**

À la date du 9 septembre 2026, 130 dossiers d'arbitres ont été validés.

- **Stages D1, D2, AA1 et AA2**

Le stage des arbitres des catégories D1, D2, AA1 et AA2, organisé le samedi 5 septembre 2026, s'est déroulé avec trois absents et a donné lieu à deux échecs.

- **Position de la CDA sur les sanctions disciplinaires**

La CDA émet un avis favorable concernant la mesure d'exclusion temporaire des officiels d'équipe dans les catégories Seniors et Anciens.

La CDA considère que cette mesure constitue un dispositif efficace et clairement dissuasif, notamment à l'égard des comportements observés sur les bancs.

Au cours de la saison 2025/2026, cette mesure a été appliquée à trois reprises en Seniors D1 et à une reprise en CDM D1. Ces premières constatations permettent de souligner son rôle dissuasif auprès des bancs.

- **Proposition de la F.F.F. sur la caméra embarquée**

Concernant la proposition de la F.F.F. relative à l'utilisation d'une caméra embarquée, la CDA émet un avis favorable à sa mise en œuvre, mais confirme que celle-ci sera limitée aux rencontres de CDPME.

## Récompenses arbitres

La F.F.F. informe le Comité de l'octroi de médailles honorifiques aux arbitres justifiant de 30 années ou plus d'arbitrage consécutif. Cette distinction sera accompagnée d'un diplôme.

**Le Comité décide de remettre les médailles et diplômes concernés lors de la prochaine Assemblée Générale.**

## Observateurs

4 nouveaux observateurs pour la saison 2026-2027 ont été validés par le Comité :

- MME. AL AAWAR Jessy
- M. CROISE Jérôme
- M. GASPERINI Rémi
- M. JABRI Yasin

Ci-dessous la liste complète des observateurs :

- |                       |                           |                                   |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| 1. EL HOR Brahim      | 12. <b>CROISE Jérôme</b>  | 23. <b>AL AWAAR Jessy</b>         |
| 2. GALLONDE Fred      | 13. DIAS Jose             | 24. SAADA Nabil                   |
| 3. FOLTIER Bruno      | 14. EL KHATTARI Abdelhai  | 25. <b>JABRI Yasin</b>            |
| 4. CARLIER Joel       | 15. PISANU Luca           | 26. CORDON MELO Jeremy            |
| 5. LEMARIE Fabrice    | 16. DE SOUZA Hannah       | 27. RIT Nicolas                   |
| 6. CELLAMEN Eddy      | 17. DOURMANE Fateh        | 28. BELLEGARDE Mathias            |
| 7. ABED Michel        | 18. FRANQUE Didier        | 29. GONZALEZ Adrien               |
| 8. BOURDIGUEL Patrick | 19. NGUELLE Léonard       | 30. ANDRIANANTENAINA<br>Hajatiana |
| 9. PINVILLE Fabrice   | 20. <b>GASPERINI Remi</b> | 31. VILELA Julio                  |
| 10. AGIUS Aurelien    | 21. SOREL Patrick         |                                   |
| 11. ABDELI Oualid     | 22. TURPIN Jean Rene      |                                   |

## Licence arbitre honoraire

La demande de **M. SAMBA Aubin** a été acceptée.

## VIE DES CLUBS

### Les ententes

Ci-dessous, la liste des ententes entérinées :

- **Seniors D2** : **Mandres-Périgny FC** / Moldavie FC
- **Seniors D3** : **Moldavie FC** / Mandres-Périgny FC
- **Seniors D4** : **Mandres-Périgny FC** / Moldavie FC
- **U18 D3** : **ENT. CA Vitry** / B298
- **U18F D1** : **Mandres-Périgny FC** / Santeny SL
- **U17 D1** : **Mandres-Périgny FC** / Santeny SL
- **U16 D2** : **Mandres-Périgny FC** / Santeny SL
- **U16 D3** : **Santeny SL** / Mandres-Périgny FC
- **U16 D4** : **CA Vitry** / B298
- **U14 Brassage Équipe 1** : **Mandres-Périgny FC** / Santeny SL
- **U14 Brassage Équipe 2** : **Santeny SL** / Mandres-Périgny FC
- **U14 Brassage** : **CA Vitry** / B298
- **+55 ans** : **Villeneuve Ablon U.S** / Vitry C.A.
- 

## VIE DU DISTRICT

### Nouveaux collaborateurs

#### Renforcement de l'équipe technique

L'équipe technique se renforce avec les arrivées de :

MME. Colline DO NASCIMENTO, Technicienne Départementale en tant que salariée. Elle aura notamment pour missions le suivi administratif des formations et du sport adapté.

M. Virgile NUYET en tant que service civique.

#### Renforcement de l'équipe administrative

L'équipe administrative se renforce avec les arrivées de :

M. Oumar KABA, au poste d'alternant administratif et juridique pour une durée de 2 ans.

*Ces nouveaux profils ont été présentés au Comité.*

### Création du poste « Conseiller(ère) en développement associatif »

Le Président a présenté le nouveau dispositif mis en place par la F.F.F. pour la saison 2026/2027, visant à renforcer l'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement, notamment à travers la création de poste de **Conseiller(ère) en Développement Associatif**.

Le Conseiller(ère) en Développement Associatif aura notamment pour missions d'accompagner les dirigeants dans leurs démarches associatives, de les orienter vers les dispositifs et financements existants et de déployer la démarche « Projet Club ».

Ce dispositif, complémentaire des missions des équipes techniques, bénéficie d'un accompagnement financier de la F.F.F. sur une durée de trois ans afin d'encourager sa mise en place au sein des Districts.

À ce titre, **Mme. Julianne MOUKALA**, salariée du District, prendra ses nouvelles fonctions de Conseillère en Développement Associatif.

### Point sur les licences

Le Président a présenté un état des lieux comparatif des licences :

- Au 09/09/2025 : 14756 licenciés
- Au 09/09/2026 : 14978 licenciés
  - Soit une augmentation de **1,51 %**

### Point sur les services civiques

Le Comité Directeur fait un point sur le dispositif **Service civique**, qui concerne cette saison **92 volontaires répartis dans 39 clubs**.

Les missions proposées au sein des clubs s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires :

- Lutter contre la violence et les incivilités
- Favoriser l'accès au football pour les jeunes en difficulté
- Créer un lien entre la pratique du football et l'aide à la scolarité
- Développer et favoriser l'accès à la pratique féminine
- Améliorer la communication, le lien social et la convivialité au sein des clubs

#### État d'avancement administratif

La clôture des dossiers est fixée au **lundi 14 septembre**.

L'actualisation de la **charte tripartite** ainsi que sa présentation lors d'une réunion sont également en attente.

#### Réunions obligatoires des volontaires et des tuteurs

Deux réunions sont programmées :

- **Mardi 29 septembre à 19h**
- **Mercredi 30 septembre à 19h**

La présence des **services civiques et de leurs tuteurs est obligatoire**.

Ces réunions permettront de présenter les missions pour la saison 2026/2027, le rôle attendu des clubs et des tuteurs, les obligations liées au dispositif ainsi que les conséquences en cas de non-respect. Elles seront également consacrées à la **signature des contrats et de la charte**.

Le **début des missions est fixé au jeudi 1er octobre**.

#### Formations obligatoires

Une formation civique est programmée en **six groupes**, aux dates suivantes :

- 6 novembre
- 13 novembre
- 20 novembre
- 27 novembre
- 4 décembre
- 11 décembre

La formation **PSC** (Prévention et Secours Citoyen) sera organisée en **10 groupes**. Les dates restent à confirmer, dans l'attente du retour du formateur.

#### Suivi des projets

Chaque service civique devra formaliser une **fiche projet**, avec deux échéances de remise :

1. Une première fiche à transmettre **avant le 15 décembre** ;
2. Une seconde à transmettre **avant le 15 avril**.

Le Comité Directeur rappelle l'importance du suivi des missions et de l'accompagnement des volontaires par les clubs et les tuteurs, afin de garantir la bonne mise en œuvre des objectifs du dispositif.

### Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée Générale Ordinaire a été fixée au **13 novembre 2026** au **District**.

**Rappel :** Amende *10 euros par voix pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale*.

### MAIL DES CLUBS

- **Mail du 21/07/2026 de ST MANDE 520523**

*Le Comité décide de ne pas revenir sur la décision de la Commission de Discipline.*

### TOUR DE TABLE

**Mme. Estelle BATHENAY :**

\*Demande de fixer rapidement la date de la **Girly Cup** pour des raisons organisationnelles et propose le 19 ou le 26 mai 2027. Le Comité n'a pas déterminé de date définitive.

## PROCHAIN COMITE DE DIRECTION : 21 OCTOBRE 2026

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Bruno FOLTIER**

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du mardi 22 septembre 2026

Présents : MM. BOUSSARD, BRUNET, CHAMPION, ARNAUD.

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

### Article 11 - Les Obligations

## FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

### RECTIFICATIFS REGLEMENTS

## REGLEMENTS CHAMPIONNATS U15F ET U18F

Rappel des règles de participation aux compétitions UF et U18F (voir PV du 1<sup>er</sup> septembre 2026) :

Celles-ci sont identiques aux règles de la LPIFF. Les calendriers U15F et U18F seront établis le 18/09/2026.

En fonction du nombre d'équipes engagées, il sera constitué deux groupes de X équipes qui disputeront des matchs « aller et retour ». Une rencontre opposant les 1<sup>er</sup> de chaque groupe sera organisée pour déterminer le club « champion du Val de Marne » de la catégorie et susceptible d'accéder au championnat R2 de la LPIFF.

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

*Courriels de US Villejuif, CO Vincennes et Villeneuve ACA FC – La commission prend note*

## INFORMATIONS DIVERSES

**537053 – JOINVILLE RC :** *La commission prend note que le JOINVILLE RC ne souhaite pas participer aux coupes du Val de Marne (toutes catégories).*

## DEROGATION ANNUELLE D'HORAIRE

**530263 – ARCUEIL COM :** *Les rencontres à domicile de l'équipe U18 D3.A se joueront à 17h.*

**541437 – BONNEUIL CSM :** *Les rencontres à domicile de l'équipe U16 D3.B se joueront à 15h.*

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### SENIORS

**55756428 – NOGENT FC 1 / ARCUEIL COM 1 séniors D2.A du 27/09/2026**

Courriel de Nogent FC du 18/09/26 via Footclubs – Changement d'horaire (-1h)

*Accord de la commission, la rencontre se jouera à 15h55 au lieu de 15h.* Prévenir vos adversaires.

**79119511 – MAROLLES FC 2 / GENTILLY AC séniors D3.A du 20/09/2026**

Courriel de Gentilly du 18/09/26.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de GENTILLY AC.*

**79119719 – FC HOVERLA / US CHOISY séniors D3.B du 20/09/2026**

Courriel de Choisy du 18/09/26.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de US CHOISY.*

**79119720 – NOGENT FC 3 / AVENIR SPORTIF ORLY 1 séniors D3.B du 20/09/2026**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de AVENIR SPORTIF ORLY 1.*

### COUPE SENIORS

**1er tour le 11 octobre – tirage au sort le 29 septembre 2026**

### COUPE SENIORS AMITIE

### COUPE ENTREPRISE

### CDM

### COUPE CDM

### ANCIENS

**55758947 - CRETEIL FC MACCABI 11 / PERREUX AS FRAN 11 Anciens D1 du 04/10/2026**

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 17/09/26. Demande de report de match

*Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 25/10/2026.*

**79503379 – OPEJ SPORTING CLUB 11 / FC D'ALFORTVILLE 11 Anciens D3.A du 04/10/2026**

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 18/09/26. Demande de report de match

*Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 11/10/2026.*

**55759730 – LIMEIL BREVANNES AJ 11 / CRETEIL US 11 Anciens D2.B du 04/10/2026**

Courriel de Limeil Brevannes du 16/09/26. Demande de report de match (terrain fermé par arrêté)

*Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 25/10/2026.*

## COUPE ANCIENS

### ANCIENS +45 ans

## COUPE +45 ans

### MODIFICATION :

*La commission donne son accord pour incorporer à la coupe du Val de Marne les clubs du District de Paris. A savoir les clubs :*

PUC et COURONNES OFC

### ANCIENS +55 ans

## FEMININES

### Séniors D1

*La première journée aura lieu le samedi 10 octobre.*

### U15 et U18 D1

Après vérification le 14/09/26, certains clubs engagés en DIF U15 et U18, ne présentent pas un nombre de licenciées suffisant pour démarrer la compétition aussi,

*Les clubs de E. CHEVILLY (U15F ET U18F), US ORMESSON (U15F ET U18F), FC ST MANDE (U15F ET U18F), FC MANDRES PERIGNY (U15F ET U18F), ES VILLIERS (U15F ET U18F), US LUSITANOS ST MAUR (U15F), ECOLE PLESSENNE (U18F), sont invités à confirmer leur participation à ces compétitions pour le vendredi 25 septembre 2026 (dernier délai).*

Le point définitif sera fait lors de la réunion des clubs du lundi 28 septembre pour un **début des compétitions le 10 octobre 2026.**

### 510193 – ORMESSON US U15F

Courriel de Ormesson du 22/09/26

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe U15F.*

### Foot à 11 FEMININES

### 541437 – BONNEUIL CSM

Courriel de Bonneuil du 13/09/26. Terrains indisponibles.

*La Commission prend note de l'indisponibilité des terrains de Bonneuil le Week end des 26 et 27 septembre 2026*

## COUPE FEMININE

### COUPE U18 FEMININE à 11

### COUPE U15 FEMININE à 8

## COUPE VDM U13 F

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### U20

## COUPE U20

## U18

### 510193 – ORMESSON US U18 D3.B

Courriel de Ormesson du 22/09/26

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.B. Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.*

## U17

### COUPE U18

## U16

### 55744747 – MAISONS ALFORT FC / ST MAUR VGA US U16 D1 du 04/10/2026

Courriel de Maisons Alfort du 17/09/26. Demande de report de match (manifestation ville)

*Accord du club de la VGA St Maur et de la Commission, la rencontre se jouera le 11/10/2026.*

### 532125 – CHAMPIGNY PORTUGAIS U16 D3.A

Courriel de Champigny du 16/09/26

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe U16 D3.A. Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.*

### COUPE U16 VDM

### COUPE U16 AMITIE

## U15

### 78888021 – CRETEIL US 2 / RUNGIS US U15 D1 du 26/09/2026

Courriel de Créteil du 21/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

*Accord de la commission, la rencontre se jouera à 15h au lieu de 14h, au Parc des Sports chemin des Bœufs, Plaine sud terrain 17 à CRETEIL. Prévenir vos adversaires.*

### 516843 – CHEVILLY EL – Mail du 22/09/26 – U15D.2

*La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U15.*

*Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.*

### COUPE U15

## U14

### 55750500 – VILLIERS ES / CO VINCENNES U14 D1 du 26/09/2026

Courriel de Villiers du 21/09/26 – Changement d'horaire et de terrain.

*Accord de la commission, la rencontre se jouera à 15h au lieu de 13h45 sur terrain en Herbe, sous réserve de l'accord écrit de CO VINCENNES qui doit parvenir au District avant le 25/09/26 à 12h. Prévenir vos adversaires.*

### 560655 – FC ALFORTVILLE – Mail du 22/09/26 – U14 Brassage Poule J

*La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U14 2.*

*Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.*

### COUPE U14 VDM & AMITIE

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/09/2026



**Président** : M. MAGGI

**Présents** : MM. FOPPIANI – JALTA – LEFEBVRE

**La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.**

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2026/ 2027.**

## **RAPPEL**

### **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### **Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## SENIORS

### ANCIENS D2.B - MATCH 55759734 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / ORLY AC 42 du 13/09/2026

Réserve confirmée en date du 14/09/2026 du club de **CHAMPIGNY PORTUGAIS 41** sur la qualification et la participation des joueurs :

**NEFOUSSI Samir** Licence enregistrée le **01/07/2026**

**DJELLAL Akim** Licence enregistrée le **03/09/2026**

**ABDELAZINE Yanis** Licence enregistrée le **01/07/2026**

**EL ADEL Mohamed** Licence enregistrée le **10/09/2026**

**BELLAAQUOUL Zakaria** Licence enregistrée le **08/09/2026**

Du club de **ORLY AC 42** au regard de la validité de leur licence suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Le joueur **EL ADEL Mohamed** titulaire d'une licence validée le 10/09/2026 n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

*En conséquence la commission décide **MATCH PERDU par pénalité au club de ORLY AC 42 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié EL ADEL Mohamed, pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 (3 points, 4 buts).***

**Débit : ORLY AC 42 50,00 euros**

**Crédit : CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 43,50 euros**

### ANCIENS D2.A - MATCH 55759559 – BOIS L'ABBE OUTRE MER 41 / ORMESSON US 41 du 13/09/2026

Réserve confirmée en date du 16/09/2026 du club de **ORMESSON US 41** sur la qualification et la participation des joueurs numéros 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14 du club de **BOIS L'ABBE OUTRE MER 41**.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club réclamant n'a pas respecté les dispositions prévues à l'article 30.3 du RSG du district du V.D.M., la réserve n'ayant pas été confirmée dans les 48h ouvrables suivant le match et n'est pas nominative (article 30.1.1). Considérant que le non-respect des formalités relatives au dépôt de la réserve entraîne son irrecevabilité,

***Par ces motifs la commission dit la réserve irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.***

Pour la complète information des clubs, **dans le cas où la réserve aurait été dans les délais et nominative**, la commission aurait déclaré la réserve irrecevable car insuffisamment motivée, parce que n'est pas mentionné le grief **PRECIS** opposé à l'adversaire.

### ANCIENS D2.A - MATCH 55759561 – MAISONS ALFORT FC 42 / BONNEUIL CSM 42 du 13/09/2026

Demande d'EVOCATION du club de **BONNEUIL CSM 42** par courriel du 14/09/2026 sur la participation et la qualification du joueur **HAMDI Imed** du club de **MAISONS ALFORT FC 42**, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club de **MAISONS ALFORT FC 42** informé le **15/09/2026** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel en date du 15/09/2026.

Considérant que le joueur **HAMDI Imed** du club de **MAISONS ALFORT FC 42** a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline réunie 27/05/2026 d'UN match ferme de suspension suite à son comportement lors de la

rencontre de Coupe de France disputée le 24/05/2026 contre le club de COURBEVOIE SPORTS 1 avec l'équipe de **MAISONS ALFORT FC 1**.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 01/06/2026.

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition**,

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe du championnat ANCIENS D2.A avec l'équipe **MAISONS ALFORT FC 42**.

Considérant que le joueur **HAMDI Imed** a repris la compétition avec le club de **MAISONS ALFORT FC 42** le 13/09/2026 contre le club de **BONNEUIL CSM 42**,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre en rubrique.

*En conséquence, la commission décide **MATCH PERDU** par pénalité au club de **MAISONS ALFORT FC 42** pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but), pour en attribuer le **GAIN** au club de **BONNEUIL CSM 42** (3 points, 2 buts).*

Débit : **MAISONS ALFORT FC 42** 50,00 euros

Crédit : **BONNEUIL S/MARNE CSM 42** 43,50 euros

De plus, la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de **MAISONS ALFORT FC 42** pour avoir inscrit UN joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige UN match de suspension ferme au joueur **HAMDI Imed** du club de **MAISONS ALFORT FC 42** à compter du 28/09/2026.

## SENIORS

### SENIORS D2.B - MATCH 55756429 – VITRY ES 1 / BONNEUIL CSM 2 du 06/09/2026

La commission prend connaissance de la demande d'évocation du club de **BONNEUIL CSM 2** concernant le joueur **OUNIS Hedi** du club de **VITRY ES 1** et met le dossier en attente de réception de la feuille de match.

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 21 septembre 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### **Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :**

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### **La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase**

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :  
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :  
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :  
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.  
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

Les membres de la Commission souhaitent une bonne reprise à tous les Clubs et Equipes du Val de Marne.

Pensez à vérifier les éventuelles modifications des règlements.

Les calendriers des Compétitions D1-D2 A – B ont été publiés la semaine dernière.

Pensez à vérifier toutes les informations nom du gymnase, les alternances si vous partager l'installation en interne ou externe, et le jour et l'horaire.

Pour finir, bien penser à prévenir la Commission du lundi ou 72 h au plus tard avant la date de la rencontre des problèmes éventuels d'indisponibilité d'installation.

## **BONNE SAISON A TOUS !!**

### FUTSAL D1

#### **N° 500689 – CRETEIL FOOTBALL US 2– Futsal D1**

Courriel du 03/09/26.

*Les rencontres auront lieu le VENDREDI à 21h00 Gymnase CASALIS 33 avenue du Docteur Casalis Créteil.*

#### **N° 55743611 - VSG FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL Futsal D1 du 18/09/26**

Courriels de VSG FUTSAL 2, en date du 18/09/2026 et de la municipalité, informant de l'indisponibilité exceptionnelle du gymnase Roland Garros.

*La commission enregistre l'indisponibilité du gymnase et programme la rencontre au 16/10/2026.*

Prévenir l'équipe adverse.

#### **N°55743613 – SAINT MAURICE FUTSAL / VENOM Futsal D1. Du 27/09/26**

Courriel de Saint Maurice Futsal du 21/09/26.

*La Commission note que la rencontre aura lieu au Gymnase Lise Legrand 9, Rue Villa Antony à Saint Maurice à 12h15 (-1h00).*

Prévenir vos adversaires.

## FUTSAL D2

### **N°79637722- CITOYEN DU MONDE / FUTSAL CLUB CHOISY Futsal D2.A du 03/10/26**

Courriel de Citoyen du monde du 21/09/26. (Coupe National à moins de 24h00).

*La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.*

### **N°79637681- CHEVILLY EL / LES GRANDS DU QUARTIER Futsal D2.A du 26/09/26**

Courriel de Chevilly EL du 21/09/26. (2 matchs même heure même terrain).

*La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.*

### **N°79637915- VITRY CA / VILLEJUIF ELITE Futsal D2.B du 01/10/26**

Courriel de Citoyen du monde du 21/09/26. (Coupe National à moins de 24h00).

*La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.*

### **N°79637682 – CRETEIL PALAIS FUTSAL / ESPERANCE 94 Futsal D2.A du 28/09/26**

Courriel de Créteil Palais Futsal du 21/09/26 (via footclubs). Demande de changement d'heure (-1h00).

*La Commission note que le match se déroulera à 20h00 au lieu de 21h00. Prévenir vos adversaires.*

### **N° 552645 – BORDS DE MARNE FUTSAL – Futsal D2-B**

Courriel en date du 17/09/2026.

*Informant de leur désengagement de la Compétition Seniors Futsal D2-B.*

### **N° 566301 – AVENIR DES CHOUCHOUS – Futsal D2 prend la place de B2M**

Courriel du 18/09/26, avec demande d'engagement en Compétition Seniors Futsal D2 pour la saison 25-26.

*Les rencontres auront lieu le LUNDI à 20h30 au Gymnase La Halle aux Sports Rabelais à Vitry Sur seine.*

### **N°500004 – VITRY CA – Futsal D2**

Courriel en date du 21/09/2026 avec demande d'engager une 2<sup>ème</sup> équipe en Compétition Seniors Futsal D2 pour la saison 26-27.

*Les rencontres auront lieu le JEUDI à 20h30 au Gymnase Gosnat rue du Colonel Fabien à Vitry Sur seine.*

**SUR LISTE D'ATTENTE – PAS DE PLACE**

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 24 Septembre 2026

## INFORMATIONS CALENDRIERS 2026 & 2027

**Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.**

### Début des Compétitions

|                                        |                            |
|----------------------------------------|----------------------------|
| Seniors D1 ( <i>Groupe 12</i> )        | Samedi 05 septembre 2026   |
| Seniors D2 ( <i>2 Groupes 12</i> )     | Dimanche 06 septembre 2026 |
| Seniors D3 ( <i>2 Groupes de 12</i> )  | Dimanche 20 septembre 2026 |
| CDM ( <i>Groupe de 12</i> )            | Dimanche 13 septembre 2026 |
| Futsal D1 ( <i>Groupe de 10</i> )      | Samedi 19 septembre 2026   |
| U18 D1/D2 ( <i>Groupes 10</i> )        | Dimanche 04 octobre 2026   |
| U17 D1 ( <i>Groupe 10</i> )            | Dimanche 04 octobre 2026   |
| U16 D1/D2/D3 ( <i>Groupes 10</i> )     | Dimanche 04 octobre 2026   |
| U15 D1 ( <i>Groupe 12</i> )            | Samedi 19 septembre 2026   |
| U14 D1 ( <i>Groupe 12</i> )            | Samedi 19 septembre 2026   |
| Anciens D1 et D2 ( <i>Groupes 12</i> ) | Dimanche 13 septembre 2026 |

| Catégories<br>Divisions | Dates début<br>des Compétitions | Dates de Parution |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------|
| SENIORS (D4)            | 04.10.26                        | 17.09.26          |
| ANCIENS (D3)            | 04.10.26                        | 10.09.26          |
| U18 (D3)                | 04.10.26                        | 17.09.26          |
| U16 (D4)                | 04.10.26                        | 17.09.26          |
| U17 (D1)                | 04.10.26                        | 17.09.26          |
| U15 (D2)                | 03.10.26                        | 17.09.26          |
| U14 (Brassage)          | 03.10.26                        | 17.09.26          |
| FUTSAL (D2)             | 28.09.26 ou 05.10.26            | 17.09.26          |
| FEMININES (D1)          | 10.10.26                        | 03.10.26          |
| U15 F & U18 F           | 10.10.26                        | 03.10.26          |
| +45 ans<br>+55 ans      | 04.10.26                        | 17.09.26          |

#### **ERATUM DANS LES REGLEMENTS :**

##### **LIRE :**

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

Compte tenu du nombre d'équipes engagées (16 équipes), et s'agissant d'une première saison, le championnat pourrait être organisé en deux phases.

##### **Première phase**

Les équipes seraient réparties en **deux groupes de 8 équipes ou X équipes**

Les rencontres se dérouleraient sous la forme de **matches aller-retour**.

##### **Deuxième phase**

À l'issue de la première phase, une rencontre opposant les **premiers de chaque groupe** permettrait de déterminer le club « **Champion** », lequel serait susceptible d'accéder au championnat de **R2 Féminines**.

##### **Dates de début des championnats**

- **U15 Féminines** : début du championnat le **10 Octobre 2026** ;
- **U18 Féminines** : début du championnat le **10 Octobre 2026**.

**Attention** : pour les équipes **U18 Féminines**, les deux premiers tours de la **Coupe de France Féminine « Nike »** sont programmés les **12 et 19 septembre 2026**.

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2026/2027



### CHAMPIONNATS & COUPES

| SAMEDI APRES-MIDI   |                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| U14                 | 16h00                                                                         |
| U15                 | 14h00                                                                         |
| Séniors Féminines   | 16h00                                                                         |
| U18 & U15 Féminines | Entre 14h00 / 17h30<br><small>(Horaire à préciser en début de saison)</small> |
| SAMEDI SOIR         |                                                                               |
| Séniors             | 18h30                                                                         |
| DIMANCHE MATIN      |                                                                               |
| CDM/Anciens/+45 ans | 09h30                                                                         |
| +55 ans             | 10h00                                                                         |
| DIMANCHE APRES-MIDI |                                                                               |
| Séniors             | 15h00                                                                         |
| U16 & U18 & U20     | 13h00                                                                         |
| U17                 | 15h00                                                                         |

### FOOTBALL D'ANIMATION

|         |               |
|---------|---------------|
| U12/U13 | 14h00 & 15h00 |
| U10/U11 | 10h00 & 11h00 |
| U8/U9   | 09h30         |
| U6/U7   | 11h00         |

# CATEGORIES D'ÂGES 2026 / 2027

| HOMMES                 |                  | FEMMES                                          |                                  |
|------------------------|------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|
| CATEGORIE              | PRATIQUES        | NAISSANCE                                       | CATEGORIE                        |
| <b>ANCIENS +55 ans</b> | Licence Vétérans | <b>Dès 55 ans</b><br>(1972 date d'anniversaire) | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 9</b>      |
| <b>ANCIENS +45 ans</b> | Licence Vétérans | <b>Dès 45 ans</b><br>(1982 date d'anniversaire) | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
| <b>ANCIENS</b>         | Licence Vétérans | <b>1991</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
| <b>SENIORS</b>         | Licence Seniors  | <b>2006</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
| <b>U20</b>             | Licence U20      | <b>2007</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U19      | <b>2008</b>                                     | <b>U20</b>                       |
| <b>U18</b>             | Licence U18      | <b>2009</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U17      | <b>2010</b>                                     | <b>U18</b>                       |
| <b>U16</b>             | Licence U17      | <b>2010</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U16      | <b>2011</b>                                     | <b>U17</b>                       |
| <b>U16</b>             | Licence U16      | <b>2011</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U15      | <b>2012</b>                                     | <b>U16</b>                       |
| <b>U14</b>             | Licence U15      | <b>2012</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U14      | <b>2013</b>                                     | <b>U15</b>                       |
| <b>U14</b>             | Licence U14      | <b>2013</b>                                     | <b>CHAMPIONNAT FOOT À 11</b>     |
|                        | Licence U13      | <b>2014</b>                                     | <b>U14</b>                       |
| <b>U13</b>             | Licence U13      | <b>2014</b>                                     | <b>CRITÉRIUM FOOT À 8</b>        |
|                        | Licence U12      | <b>2015</b>                                     | <b>U13</b>                       |
| <b>U11</b>             | Licence U11      | <b>2016</b>                                     | <b>CRITÉRIUM FOOT À 8</b>        |
|                        | Licence U10      | <b>2017</b>                                     | <b>U11</b>                       |
| <b>U9</b>              | Licence U9       | <b>2018</b>                                     | <b>Plateaux Foot à 5</b>         |
| <b>DEBUTANTS</b>       | Licence U8       | <b>2019</b>                                     | <b>U9</b>                        |
| <b>U7</b>              | Licence U7       | <b>2020</b>                                     | <b>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5</b> |
| <b>DEBUTANTS</b>       | Licence U6       | <b>2021</b>                                     | <b>U7</b>                        |
| <b>U5</b>              | Licence U5       | <b>2022</b>                                     |                                  |



## PLANNING DES FORMATIONS

| Objet                      | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1 | Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i> ) | Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i> ) | PLANNING DES FORMATIONS  |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| DEUST CFI U6/U9            | Du 15/09/2026 au 21/09/2026                                   | 22/09/2026                              | 20/10/2026                               | 21/10/2026 au 28/10/2026 |
| CFI U10/U13                | Du 22/09/2026 au 28/09/2026                                   | 29/09/2026                              | 13/10/2026                               | 14/10/2026 au 21/10/2026 |
| CERTIF CFI                 | Du 28/09/2026 au 04/10/2026                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| CFI SENIORS                | Du 29/09/2026 au 05/10/2026                                   | 06/10/2026                              | 05/11/2026                               | 06/11/2026 au 12/11/2026 |
| DEUST AF ARBITRAGE         | X                                                             | 15/10/2026                              | X                                        | X                        |
| CFI GDB                    | X                                                             | 26/10/2026                              | 27/10/2026                               | X                        |
| CFI U14/U19                | Du 27/10/2026 au 02/11/2026                                   | 03/11/2026                              | 24/11/2026                               | X                        |
| CERTIF CFI                 | Du 28/09/2026 au 04/10/2026                                   |                                         |                                          |                          |
| CERTIF CFI                 | Du 09/11/2026 au 15/11/2026                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| CFI U10/U13                | Du 10/11/2026 au 16/11/2026                                   | 17/11/2026                              | 08/12/2026                               | 09/12/2026 au 16/12/2026 |
| CERTIF CFI                 | Du 07/12/2026 au 15/12/2026                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| JC DF COACH SENIORS        | X                                                             | 10/12/2026                              | X                                        | X                        |
| JC DF COACH JEUNES         | X                                                             | 15/12/2026                              | X                                        | X                        |
| DEUST AF PRATIQUE FEMININE | X                                                             | 17/12/2026                              | X                                        | X                        |
| CFI U6/U9                  | Du 29/12/2026 au 04/01/2027                                   | 05/01/2027                              | 09/02/2027                               | 10/02/2027 au 17/02/2027 |
| CFI U14/U19                | Du 12/01/2027 au 18/01/2027                                   | 19/01/2027                              | 02/02/2027                               | 03/02/2027 au 10/02/2027 |
| CERTIF CFI                 | Du 01/02/2027 au 07/02/2027                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| DEUST CFI U10/U13          | Du 04/02/2027 au 11/02/2027                                   | 12/02/2027                              | 25/02/2027                               | 26/02/2027 au 04/03/2027 |
| CFI U10/U13                | Du 23/02/2027 au 01/03/2027                                   | 02/03/2027                              | 16/03/2027                               | 17/03/2027 au 23/03/2027 |
| CFI SENIORS                | Du 02/03/2027 au 08/03/2027                                   | 09/03/2027                              | 23/03/2027                               | 24/03/2027 au 30/03/2027 |
| CERTIF CFI                 | Du 15/03/2027 au 21/03/2027                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| CFI U6/U9                  | Du 30/03/2027 au 05/04/2027                                   | 06/04/2027                              | 27/04/2027                               | 28/04/2027 au 04/05/2027 |
| CERTIF DEUST MSP           | X                                                             | 07/04/2027                              | X                                        | X                        |
| CFI GDB                    | X                                                             | 15/04/2027                              | 16/04/2027                               | X                        |
| CERTIF CFI                 | Du 19/04/2027 au 25/04/2027                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| CFI U14/U19                | Du 27/04/2027 au 03/05/2027                                   | 04/05/2027                              | 25/05/2027                               | 26/05/2027 au 01/06/2027 |
| DEUST CFI U14/U19          | Du 13/05/2027 au 19/05/2027                                   | 20/05/2027                              | 03/06/2027                               | 04/06/2027 au 10/06/2027 |
| CERTIF CFI                 | Du 24/05/2027 au 30/05/2027                                   | X                                       | X                                        | X                        |
| CERTIF CFI                 | Du 21/06/2027 au 27/06/2027                                   | X                                       | X                                        | X                        |

Les associations accompagnatrices du 94 vous présentent



# Guid'Asso

Val-de-Marne

## Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



Un service  
de proximité  
gratuit et  
accessible



[linktr.ee/GuidAsso94](https://linktr.ee/GuidAsso94)

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...

  
**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Val-de-Marne



# Guid'Asso

Val-de-Marne

## Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



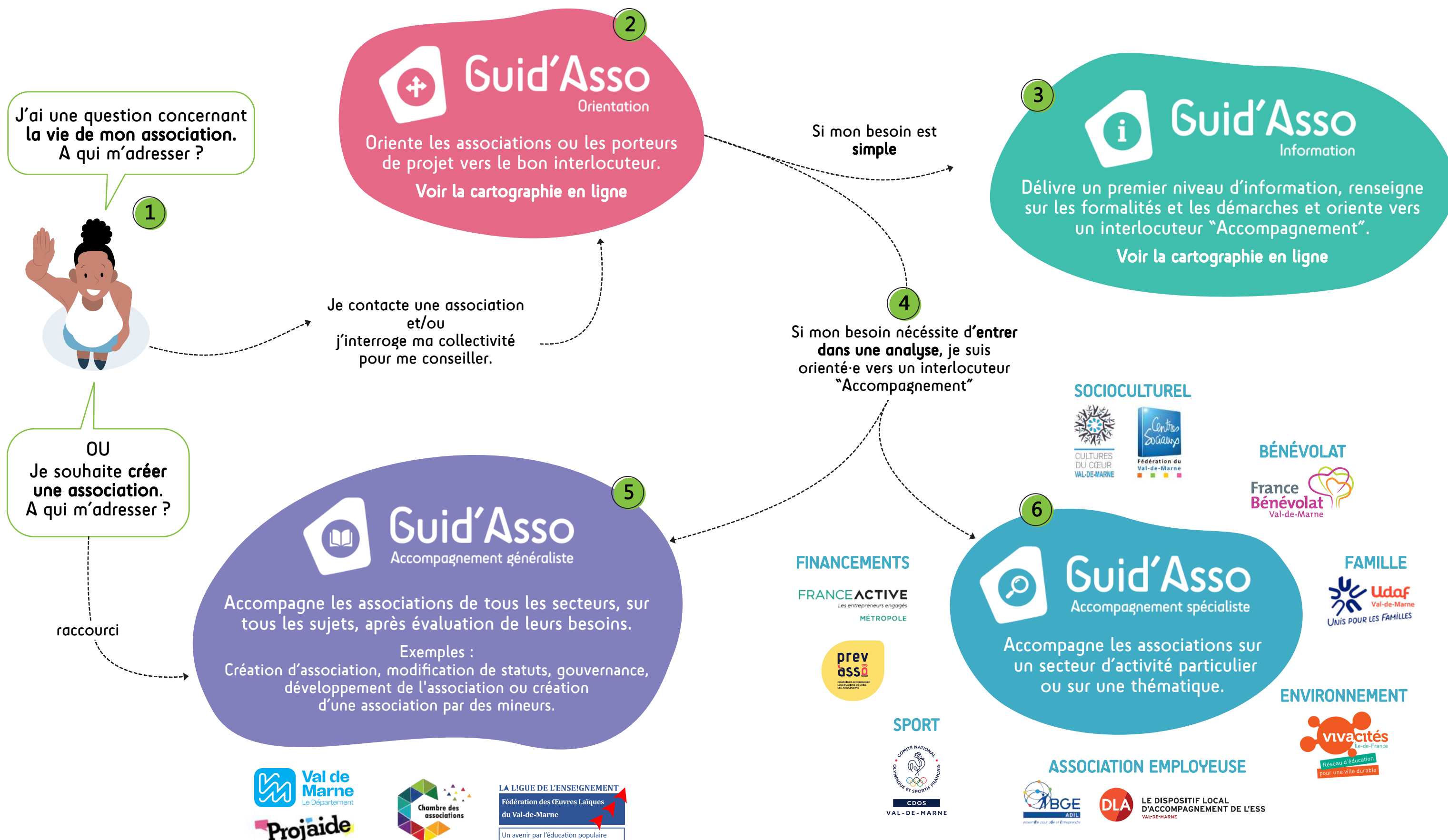
Un service  
de proximité  
gratuit et  
accessible



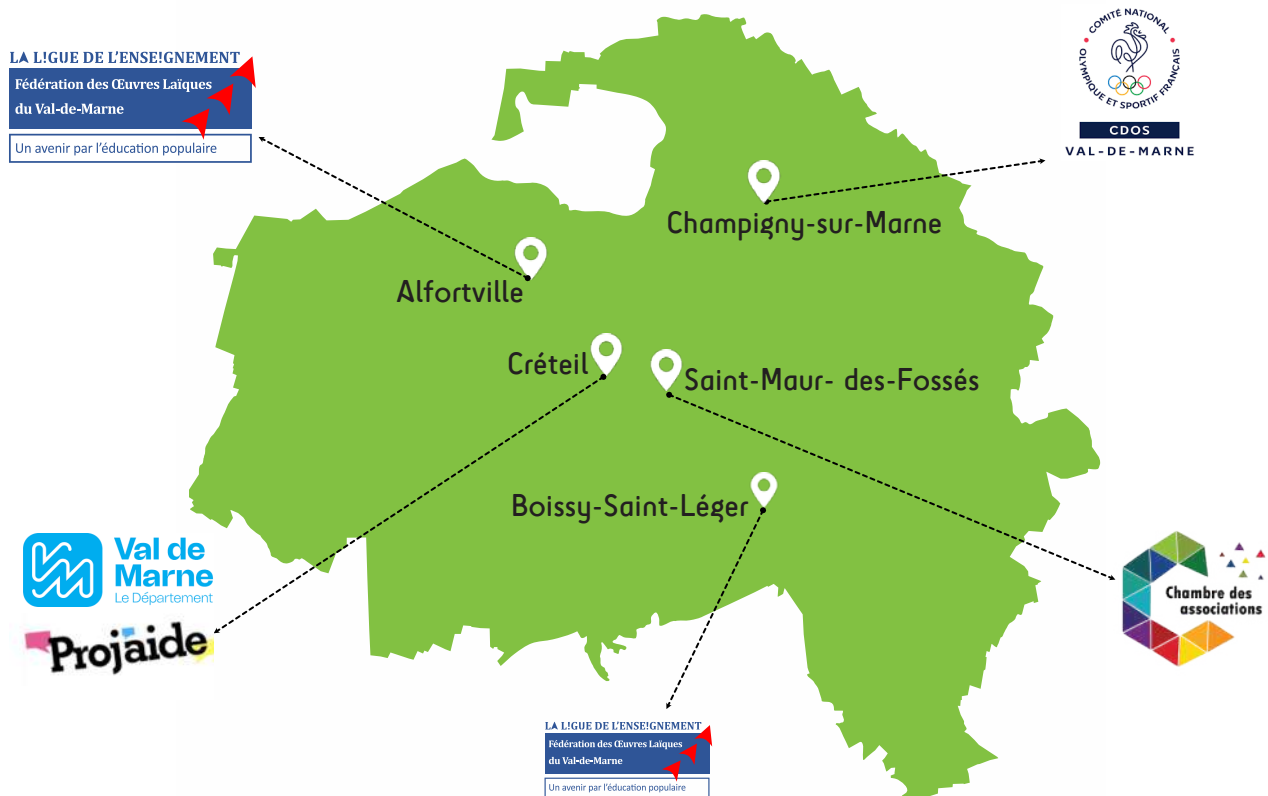
[linktr.ee/GuidAsso94](https://linktr.ee/GuidAsso94)

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...

# Guid'Asso, un réseau pour répondre aux interrogations des associations.



# Les structures accompagnatrices



## Contacts et permanences

- CDOS : 06 17 64 68 11 - juridique@cdos94.org
- Chambre des associations : 01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com
- Ligue de l'Enseignement : 01 43 53 80 17 - msinnaeve@ligue94.com
- Proj'aide : 01 49 56 85 37 - projaide@valdemarne.fr

Les acteurs de l'accompagnement vous reçoivent sur rendez-vous ou dans le cadre de permanences téléphoniques ou physiques.

Accédez aux ressources et aux informations  
Guid'Asso - Val-de-Marne

[linktr.ee/GuidAsso94](https://linktr.ee/GuidAsso94)

